

PROGRAMMATION
2013

CURSUS MÉTIER CERTIFIANT

Dirigeant d'EPCI

10 JOURS DE FORMATION • 70 HEURES

 Programmation 2013

Réf. CURS1305

Paris : du 14/05 au 18/09

Paris : du 11/09 au 11/12

Pointe-à-Pitre : du 29/10 au 22/11

Fort-de-France : du 10/06 au 21/06

St-Denis de la Réunion : du 20/06 au 30/08

Objectif

- Acquérir les compétences essentielles (juridique, finance, management) pour diriger un EPCI.

Intervenants

- **Éric LANDOT**, avocat au barreau de Paris, Cabinet Landot et associés
- **Jean-Pierre COBLENTZ**, directeur associé de Stratorial Finances, consultant en finances et fiscalité locales
- **Benoît CONAN**, consultant en Management au Cabinet YSP Conseils, Switzerland. Ancien consultant chez Deloitte et Mickaël Page International

LES + DU CURSUS :

- Une formation courte compatible avec la poursuite d'une activité professionnelle
- Une formation opérationnelle et professionnalisante débouchant sur la délivrance d'un certificat

Pour aller plus loin :

- Des formations et des cycles sur l'Intercommunalité
 - 13 autres Coursus métiers certifiants
- <http://formation.territorial.fr>

CURSUS MÉTIER CERTIFIANT

Dirigeant d'EPCI

Détail de la formation

INTERCOMMUNALITÉ

Module 1 (1 jour)

Les fondamentaux

- Pourquoi l'intercommunalité ?
- Qu'est-ce qui différencie syndicats et communautés ?
- Quelles sont les formes de l'intercommunalité ?
- Quelle est l'histoire de l'intercommunalité ?
- Que changent les réformes de l'intercommunalité de 2004, 2009... et, surtout, 2010 ?
- Quels sont les grands principes juridiques du droit de l'intercommunalité ?
- Quels sont les grands principes de gouvernance politique et administrative de l'intercommunalité ?
- Qu'est-ce qui a changé ces dernières années en ce domaine ?

Module 2 (1 jour)

Périmètres et compétences

- Comment gérer une fusion de communautés ? Quels pièges éviter ?
- Comment agir face aux pouvoirs spéciaux du préfet pendant la période 2012-2013 ?
- Comment faire évoluer les compétences de la communauté ?
- Quels retours sur expérience en matière de pouvoirs de police ? et de polices municipales intercommunales et de gardes champêtres intercommunaux ?
- Quel pilotage en matière d'eau et d'intercommunalité ? de déchets ménagers et d'intercommunalité ? de voirie ? de scolaire et de péri et parascolaire ?

Module 3 (1 jour)

Gouvernance et gestion des ressources humaines

- Comment piloter les évolutions en termes de gouvernance ?
- Quelle nouvelle répartition des sièges ?
- Quels sont les autres outils de formation d'un consensus ou d'une majorité en matière d'intercommunalité ?
- Et comment gérer les ressources humaines de la communauté ?
- Comment transférer les agents ?
- Avec quels statuts ?
- Quelles sont les nouvelles règles de mutualisation ? Avec quels succès et quels échecs à ce jour ?

FINANCES

Module 4 (1 jour)

Cadre général des finances intercommunales

- Quelles incidences des réformes sur les EPCI en termes financier et fiscal ?
- Principales caractéristiques financières et fiscales des communautés.
- Présentation des régimes fiscaux et enjeux respectifs.
- Le budget d'un EPCI.
- Analyse financière d'un EPCI.

Module 5 (1 jour)

Les enjeux auxquels sont désormais confrontés les intercommunalités

- L'institution des pactes financiers avec les communes.
- Les ressources fiscales spécifiques mobilisables.
- Les relations financières entre communautés et communes.
- L'incidence des modifications de périmètre (retrait, adhésions, fusions, dissolutions).

MANAGEMENT

Module 6 (2 jours)

Les clés d'un management réussi

- Rôle et qualité du manager/manager et/ou leader
- Savoir s'entourer en recrutant mieux.
- La délégation
- Les entretiens individuels : le feedback, l'évaluation annuelle
- La réunion d'équipe
- Cas pratiques et/ou de jeu de rôles

Module 7 (2 jours)

Gagner en efficacité

- Mieux s'organiser
- Gérer son stress
- Une communication maîtrisée
- Savoir convaincre
- Cas pratiques et/ou de jeu de rôles

Module 8 (1 jour)

Manager les changements d'organisation

- Comprendre le changement et l'accepter
- Conduire le changement
- Accompagner ses équipes dans le changement
- Cas pratiques et/ou de jeu de rôles

Module 9 - Validation du cursus

Soutenance du cas pratique

Les modalités de validation du certificat

- Le certificat sera remis aux participants ayant suivi la totalité du programme et ayant résolu le cas pratique de fin de cursus.
- La soutenance se fera devant un jury mixte.

+ Plus d'information ? Tél. : 04 76 65 84 40 • Fax : 04 76 65 79 98 • E-mail : cursus@territorial.fr

Fiche d'inscription* à retourner par fax au 04 76 65 79 98

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail (obligatoire) :

Collectivité territoriale de rattachement :

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente applicables aux formations (disponibles dans notre catalogue et sur notre site Internet <http://formation.territorial.fr>) et les accepter sans réserve.

TERRITORIAL S.A.S - Capital 7.325.000 € - Siret 404 926 958 00020 (R.C.S Paris) - Code APE 5813Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 28 404 926 958
58 cours Bequart Castelbon - BP 215 - 38506 Voiron Cedex - Téléphone : 04.76.65.71.36 - Fax : 04.76.05.01.63 - Internet : <http://www.territorial.fr>

*Vaut convention de formation simplifiée

CURS1305	Paris	Pointe-à-Pitre	Fort-de-France	St-Denis La Réunion	
10 jours					
Module 1	16/09	11/09	29/10	10/06	28/08
Module 2	17/09	12/09	30/10	11/06	29/08
Module 3	18/09	13/09	31/10	12/06	30/08
Module 4	04/07	10/10	12/12	13/06	30/06
Module 5	05/07	11/10	13/12	14/06	21/06
Module 6	14-15/05	12-13/11	18-19/11	17-18/06	24-25/06
Module 7	29-30/05	09-10/12	20-21/11	19-20/06	26-27/06
Module 8	31/05	11/12	22/11	21/06	28/06
Soutenance	05/11	21/01/14	30/01/14	-	-
Tarif HT	5 900 €		6 900 €		

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité